

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 2 AVRIL 2025

Date de convocation : 27 MARS 2025

Date d'affichage : 27 MARS 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint, + MAYEUX M., 3ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + PERNAK C. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-02-02

OBJET

Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

- En date du 24 février 2025, Monsieur le Maire a signé avec la société SATELEC, agence de Trith-St-Léger, l'avenant N°2 au marché d'entretien, rénovation et création d'installations d'éclairage public, d'illuminations festives, ayant pour objet de compléter les bordereaux de prix unitaires par des travaux non identifiés lors de la rédaction du DCE. L'avenant n'engendre aucune incidence financière.
Rappel des caractéristiques du marché :
Procédure adaptée : Accord cadre mono-attributaire à bons de commande
Durée : 4 années à compter du 1^{er} janvier 2024
Montant maximal du marché sur les 4 ans : 214 500 € hors taxes.
- En date du 6 mars 2025, Monsieur le Maire a signé avec le service Prévention de la CPAM du Nord une convention « prêt du vélo smoothie ». L'équipement sera mis gratuitement à la disposition de la commune du 13 au 15 octobre 2025.
- En date du 17 mars 2025, Monsieur le Maire a signé un avenant à la convention de partenariat avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut (RIPESE) ayant pour objet l'augmentation de 10 % de la cotisation annuelle soit une hausse de 137,22 €.
- En date du 21 mars 2025, Monsieur le Maire a signé avec le Cabinet d'avocats Henri ABECASSIS de Chatenay Malabry une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats d'assurances de la commune pour un montant HT de 2 400,00 €.

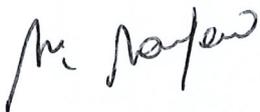
L'Assemblée prend acte de ces décisions.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 07/04/2025
Publiée ou notifiée le 07/04/2025
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

